



SOS Villages d'Enfants

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance

Paris, le 20 novembre 2008

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT AU DELA DES MOTS DES ACTIONS : CONSTRUCTION D'UN 14^{ème} VILLAGE D'ENFANTS SOS

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant rappelle que les enfants ont besoin de protection. SOS Villages d'Enfants offre cette protection à des enfants particulièrement vulnérables : orphelins, abandonnés, maltraités ...

SOS Villages d'Enfants prend en charge l'enfant dans sa globalité et à ce titre met en pratique de nombreux droits énoncés dans la Convention Nationale des Droits de l'Enfant

LE DROIT A UNE VIE DE FAMILLE

Selon l'article 20, tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection de remplacement. Sans vie de famille, un enfant est-il en encore un enfant ? SOS Villages d'Enfants croit que le lien affectif, et le lien familial en particulier, est déterminant pour la construction d'un enfant. SOS Villages d'Enfants offre la chance d'une nouvelle vie de famille à des enfants qui en sont privés : frères et sœurs grandissent ensemble, dans une maison, avec une mère SOS qui les accompagne au quotidien et dans la durée.

CONSTRUCTION D'UN 14^{ème} VILLAGE D'ENFANT SOS : Une démarche HQE pour un habitat de qualité

« S'il y a un développement durable, c'est d'abord celui de l'enfant » Gilles Paillard,
Directeur Général de SOS Villages d'Enfants



Un 14^{ème} village d'enfants SOS va voir le jour dans le **Val d'Oise, à Persan**. La pose de la première pierre aura lieu le samedi 22 novembre 2008 et ce nouveau village d'enfants SOS devrait ouvrir en janvier 2010 et accueillir près de 60 enfants victimes de maltraitance, carences affectives ou éducatives.

Le village d'enfants SOS de Persan appliquera les normes de construction issues du Grenelle de l'Environnement : HQE (Haute Qualité Environnementale). Cela s'applique notamment avec le choix de matériaux respectueux de l'environnement. Les maisons familiales et autres bâtiments seront tous construits selon la norme « Bâtiments Basse Consommation » avec une utilisation de matériaux qui permettent de consommer le moins d'énergie possible (lumière naturelle, ventilation contrôlée, isolation/murs respirants, ...).



SOS Villages d'Enfants

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance

La réponse à un vrai besoin : Le Conseil Général du Val d'Oise, responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a souhaité la création d'un village d'enfants SOS pour satisfaire dans les meilleures conditions ce besoin prioritaire d'accueil de fratries en cas de décision de placement.

Pour plus d'informations

Florence Saki

Tel : 01 55 07 25 15 - E Mail : fsaki@sosve.org

Depuis plus de 50 ans en France, SOS Villages d'Enfants permet aux frères et sœurs séparés de leurs parents pour raisons familiales graves de grandir ensemble sur un mode de vie familial. En France, l'association accueille près de 600 enfants au sein de ses 13 villages d'enfants SOS. Membre de la fédération SOS Kinderdorf International, elle soutient plus de 25.000 enfants dans 35 villages.

Visitez notre site internet : www.sosve.org